

OFFENSES CAPITALES : Voir *Documents*, 70.

OLIVER, PASSAGE D'EAU :—Voir *Documents*, 71.

ONTARIO ET QUÉBEC, ASSOCIATION DE FABRICANTS DE BOIS :—Bill pour la constituer en corporation; du Sénat; lu, 300. Rapport du comité des ordres permanents, 303. Renvoyé au comité des banques, 304. Rapporté avec des amendements, 327. Renvoyé une 2^{me} fois au comité des banques, 348. Rapporté avec de nouveaux amendements, 349. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; passé, *ibid.* Le Sénat accepte les amendements, 359. S. R., 367. (38 Vic., c. 94.)

ORATEUR :

1. Il se rend avec la Chambre auprès de Son Excellence dans la salle du Sénat, à l'ouverture de la session, 1; à la clôture, 365.
2. Il fait rapport du discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, 52.
3. Il soumet à la Chambre le rapport du bibliothécaire, 54. Le compte courant du comptable, 364. D'autres documents et états, 60, 89, etc.
4. Il informe la Chambre qu'il a reçu des juges chargés de l'instruction de pétitions d'élection, leurs certificats et rapports, 1, 2, 3, 4, 5 etc.
Voir *Elections protestées*,
5. Il décide que des pétitions ne peuvent être reçues parce qu'elles demandent une dépense de deniers publics, 107, 127, 152, etc.
6. Ses décisions sur des questions de forme et d'ordre.
Voir *Questions*, 40-48.
7. Il informe la Chambre qu'il a reçu avis de vacances dans la représentation et qu'il a émis en conséquence ses mandats pour de nouveaux brefs, 31, 39, etc.
8. Il informe la Chambre qu'une erreur cléricale qui s'est glissée dans le certificat d'un juge a été rectifiée depuis, 109.
9. Que le greffier a reçu les certificats de l'élection de députés faites sur ces brefs, 41, etc.
Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie*.
10. Son discours en présentant le bill des subsides à Son Excellence, 368.

ORDRES DU JOUR :

1. Ordres remis.
2. Ordres rescindés, 253, 254, etc.
3. Les mesures du gouvernement auront la priorité certains jours, 110, 228.
4. Certaines questions devant avoir la préséance sur les bills et ordres, 182.
5. Que la Chambre procède immédiatement avec les mesures du gouvernement sur l'ordre du jour, 322.